

l'emprise des espaces boisés classés sur la commune de Saint-Jean-de-Monts. La zone déclassée n'était autre que celle de l'emprise SACOM — quelle coïncidence... — Ainsi les opérations engagées, jusque-là discutables puisque concernant des bois classés « à conserver », encore appelés « bois sacrés », se trouvent légalisés.

Le Tribunal n'a pas encore rendu son jugement ; mais son travail ne va-t-il pas se trouver facilité par l'intervention du ministre ?

Le journal *Le Monde* vient de rendre compte de cette affaire sous le titre « Le fait du prince » ; cette expression convient parfaitement à la situation.

M^{me} GRIMAUD,
Association pour la Protection de la Nature
au Pays des Olonnes.

Encore Fréhel !

Il est dit que cette malheureuse lande de Fréhel fera l'objet de toutes les convoitises, de toutes les agressions. De nombreuses informations émanant d'habitants, qui savent ce que représente pour la commune cette réserve botanique et biologique (celle conçue par l'ancien maire et maintenue par la subvention du Conseil Général) et ornithologique (celle gardée par la S.E.P.N.B.), ont ému la région au début de l'été. Une société d'aviation désirant agrandir son champ d'action aurait voulu disposer d'une piste d'atterrissage pour des avions destinés au baptême de l'air pendant la saison touristique. La commune de Fréhel, en raison des nombreux estivants et touristes attirés par la beauté du site, leur convient parfaitement. Encore fallait-il trouver un terrain propice. Alors pourquoi pas la magnifique lande mésophile qui s'étend en face du restaurant de Fréhel ? Ce que l'on oublie encore, c'est que si les herbus du Mont Saint-Michel, si une prairie, si une plage, peuvent supporter facilement une telle utilisation, il n'en est pas de même d'une lande qu'il « faudra aménager ».

Alors encore les *Bulldozers* à Fréhel ? Il semble que non. Le Préfet des Côtes-du-Nord a donné des assurances. Espérons qu'elles ne seront pas trompées comme la dernière fois.

Malheureusement ce n'est pas tout. Comme toute zone d'inculture, la lande est considérée par beaucoup comme quelque chose qui ne sert à rien, donc qui n'a aucune valeur. Alors, pourquoi se gêner, *transformons-la en dépôt*. Grâce à une excellente initiative de Monsieur le Maire (nous savons reconnaître les actions positives), certains chemins ne peuvent plus être utilisés par les voitures, ce qui rend difficile les transports de vieilles gazinières ou autres résidus qui pouvaient accueillir le visiteur se rendant à la Pointe du Jars. Malheureusement, d'autres lieux sont accessibles même par des camions-citerne transportant des produits véhiculés par des entrepreneurs ... en assainissement. Les photos qui accompagnent ce texte se passent de commentaires. Il est difficile d'envisager un plus profond mépris pour des réserves naturelles et je pense que de tels parents doivent dire à leurs enfants quand ils se préoccupent de leur avenir et du cadre de vie dans lequel ils devront vivre : « Mes enfants, vous ferez comme moi, vous vous dém... ».

Jean-Claude LEFEUVRE.

Une action de nettoyage de rivières en Bretagne.

Les rivières très courtes, à régime torrentiel qui entaillent la côte bretonne sont, comme les autres, soumises à la pollution industrielle. Cependant, du fait de leur faible longueur, elles sont encore vivantes et peuplées, notamment par les saumons et les truites.

Malheureusement, ceux-ci diminuent d'années en années et la pollution chimique n'est pas toujours responsable.

Il existe une forme de pollution plus insidieuse ; celle qui est due à l'absence d'entretien des berges. Les arbres non élagués laissent tomber